



## ARRÊTÉ

N°	Objet	Date
IP-2011-079	Liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de l'année 2011	24 juin 2011

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 91-847 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants qualifiés territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, notamment ses articles 5 et 6;

**VU** le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

**VU** la proposition de la commission administrative paritaire de catégorie B en date du 21 juin 2011,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2011, est arrêtée comme suit :

Nom et Prénom	Collectivité
BEGUIN Anne-Marie	Meylan
GOARDON Valérie	C.A. Porte de l'Isère
MARTIN D'ARNAL Lydie	Jarrie
MONTEL Evelyne	C.A. Porte de l'Isère

**Article 2** : L'inscription sur cette liste d'aptitude est valable un an et ne vaut pas recrutement.

Toutefois, elle est renouvelable deux fois uniquement sur demande écrite de l'intéressé(e) par courrier en recommandé avec accusé de réception un mois avant le terme de la première et de la deuxième année. Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, 416 rue des Universités BP 97 - 38402 Saint Martin d'Hères Cedex.

Le décompte de cette période de trois ans peut être suspendu durant l'accomplissement des obligations du service national, en cas de congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de congé de longue durée.

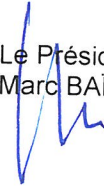
**Article 3** : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**Article 4** : Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié dans les conditions réglementaires habituelles et notifié aux intéressé(e)s.

Fait et arrêté au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, à Saint Martin d'Hères, le 24 juin 2011.

Le Président,  
Marc BAIETTO



Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CDG38

Utilisateur : ANGININ

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Arretes reglementaires
Numéro de l'acte:	IP2011079
Date de la décision:	2011-06-24 00:00:00+02
Objet:	LA par voie de PI au grade d'assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de l'année 2011
Classification matières/sous-matières:	4 1
Identifiant unique:	038-283812014-20110624-IP2011079-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
038-283812014-20110624-IP2011079-AR-1-1_0.xml	text/xml	902
<i>nom de original:</i>		
LA assistant qualifié de conservation du pat et des bibliothèques.pdf	application/pdf	15689
<i>nom de métier:</i>		
038-283812014-20110624-IP2011079-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	15689

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 juillet 2011 à 14h05min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 juillet 2011 à 14h08min52s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	8 juillet 2011 à 14h27min45s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	8 juillet 2011 à 14h29min59s	Recu par le MIOCT le 2011-07-08